

COMMUNE DE MUS

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 janvier 2018

Date de la convocation : quinze janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le lundi vingt-deux janvier deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard DUPLAN, le Maire.

Présents : Mmes Valérie COSTE, 1^{ère} Adjointe, Marlène ROSE, 2^{ème} Adjointe, Monsieur Jean-Louis BLANC, 3^{ème} Adjoint,

Messieurs et Mesdames, Stéphanie ALCON, Frédéric AUSSEL, Mathieu BECHARD, Patrick BENEZECH, Philippe CARRANO, Emilie GACHON, Marie GAUTIER, Armelle GROSJEAN, Olivier NISSARD Camino SASTRE MAGRO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Vivette LOPEZ.

Madame Vivette LOPEZ donne procuration à Monsieur Gérard DUPLAN.

La séance est ouverte à dix-neuf heures zéro minute. Madame Sylvie ROLDAN, Secrétaire de Mairie, est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire explique que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1

Vu les délibérations budgétaires en date du 21 mars 2017 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice

Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017,

Sur cette base il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2017	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2018
20	30 270.00	7 567.00
21	131 948.00	32 987.00
16	75 000.00	18 750.00
Total	237 218.00	59 304.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 des crédits ci-dessus.

CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DU GARD – TELETRANSMISSION DES ACTES

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la modernisation de l'exercice du contrôle de légalité, la commune s'est dotée du logiciel IXBUS de SRCI avec signature électronique Certinomis. Il convient maintenant de signer une convention avec la Préfecture du Gard, pour rendre définitive la télétransmission des actes (délibérations, arrêtés, documents budgétaires...).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité dans le Département du Gard,

CONSIDERANT que la télétransmission des actes au contrôle de légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDERANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDERANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

CONSIDERANT que toute modification de la convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

APPROUVE le principe de télétransmission des actes de la Commune de Mus au contrôle de légalité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de télétransmission avec la Préfecture du Gard.

RETROCESSION BAMA

Monsieur le Maire explique que la société FONCIERE BAMA souhaite rétrocéder la voirie du lotissement LOU BOUAOU à la commune. Il précise qu'il s'agit des parcelles cadastrées AE numéros 493 et 492 que la SCP ROUX et BENEFICE est en charge de ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1 – Approuve la rétrocession à la commune des parcelles cadastrées AE numéros 493 et 492, propriété de FONCIERE BAMA.

2 – Dit que les frais d'acte seront à la charge de FONCIERE BAMA,

3 – Autorise Monsieur le Maire a signé l'acte authentique et tous les documents relatifs à cette délibération.

CONVENTION GRDF

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont pris connaissance de la proposition de convention de GRDF, pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur le territoire de la commune et s'ils ont des interrogations à ce sujet ?

La discussion s'engage et compte tenu des interrogations de chacun :

- Qui sera en charge de l'installation des nouveaux compteurs ?
- Qui sera en charge de l'acheminement de l'électricité ?
- Cela concernera-t-il tous les abonnés ?
- Qui sera en charge de régler les incidents et les sinistres ?

Monsieur le Maire qui n'est pas favorable à cette convention en raison d'une part, de l'indemnisation pour occupation du domaine public très basse (50 € par an) et d'autre part, des nombreux points semblant être à la charge de la commune, propose d'attendre avant de prendre une décision définitive et de rencontrer GRDF afin d'obtenir de plus amples informations.

CCRVV – CANTINE – TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement deux services sont nécessaires pour que la restauration des élèves se passe dans les meilleures conditions possibles. Il explique avoir déjà contacté la CCRVV, en vue de travailler sur un projet d'extension de la cantine. Il précise que dans un avenir très proche, il faudra également prévoir un projet de classes supplémentaires afin d'accueillir tous les nouveaux enfants arrivants (constructions nouvelles, futurs lotissements).

Monsieur Jean-Louis BLANC expose à l'ensemble des conseillers la réflexion d'aménagement des nouvelles classes et de l'extension de la cantine qu'il a déjà menée avec Monsieur le Maire et Madame Valérie COSTE.

Madame Armelle GROSJEAN demande si cela est autorisé par le PLU ?

Monsieur le Maire répond que la zone du PLU où se situe l'école, le permet tout à fait.

Monsieur le Maire propose qu'un cabinet d'architectes soit mandaté afin de mener l'étude de ces projets, d'inscrire au budget prévisionnel 2018 la dépense correspondante et d'engager avec la CCRVV la discussion en ce qui concerne la cantine.

L'ensemble des conseillers donnent un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

HORAIRES ECOLE – 4 JOURS

Madame Valérie COSTE informe l'ensemble des conseillers que le conseil d'école a discuté vendredi 19 janvier, des horaires pour la semaine de quatre jours pour la rentrée 2018-2019.

Il s'est prononcé pour les horaires suivants : 8h45 – 12h et 13h45 – 16h30.

Monsieur le Maire précise que les services techniques pourront à nouveau intervenir à l'école si nécessaire les mercredis matins.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été abordé par la gendarmerie lors d'une réunion publique d'information, sans être approfondi. Il rappelle que cela se fait sous contrôle de la gendarmerie, sur le seul volontariat, nécessite un référant par quartier.

Il suggère d'organiser une réunion publique en partenariat avec la gendarmerie pour informer et répondre aux questions de tous.

Avis favorable du conseil municipal pour organiser la réunion publique.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Valérie COSTE informe que se dérouleront le 06 avril 2018 le cross de l'école à Zozo, le 13 avril la Carnaval de l'école et le 15 juin la fête de l'école aux arènes.
- Monsieur le Maire informe que la brocante des chasseurs aura lieu le 02 juin.
- Mesdames Armelle GROSJEAN et Stéphanie ALCON signalent qu'elles ne reçoivent pas les convocations au conseil d'école. Elles souhaiteraient qu'elles leur soient transmises à l'avenir, ainsi qu'à tous les membres de la commission école.
- Madame Marlène ROSE informe que la navette pour amener les personnes âgées au Super U de Vergèze s'arrête définitivement. Elle explique avoir travaillé sur ce dossier afin de maintenir cette navette, sans succès. Monsieur COULOMB ne souhaite plus le faire car bientôt à la retraite et d'autres taxiteurs contactés des environs n'ont pas de véhicule adapté. Plusieurs solutions sont suggérées. Aucune décision n'a été prise.
- Madame Marlène ROSE informe les conseillers que de janvier à juillet 2018 la « Gym senior » est subvention et de ce fait gratuite comme cela a été le cas depuis septembre 2017.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que Codognan entame une modification de leur PLU.
- Madame Marlène ROSE informe les conseillers que courant février une réunion de bilan relative à la Mutuelle aura lieu.
- Suite à la demande d'information concernant le vote du BP 2018 de Madame Armelle GROSJEAN, Monsieur le Maire fait part que la commission des finances élargie à l'ensemble des conseillers aura lieu le 19 mars 2018 à 18h30 que la réunion du conseil municipal suivra le 26 mars 2018 à 19h00. Et la réunion du CCAS aura lieu le mardi 27 mars 2018 à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.